



Une vision d'avenir
toute naturelle

NOUVELLES

sommaire

LE COMITÉ D'EXAMEN
TERMPOL (CET) 1

RECOMMANDATIONS
DU CET 2

LES AUDIENCES PUBLIQUES
DE LA COMMISSION
D'EXAMEN CONJOINT 2

TOUJOURS 2 LÉVISIENS
SUR 3 EN FAVEUR
RABASKA 2

le saviez-vous ?

Selon le CET, les méthaniers peuvent naviguer sur le fleuve Saint-Laurent de façon sécuritaire sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles.

Voici le bulletin d'information électronique de Rabaska de mai 2007. Nouvelles, étapes actuelles et à venir, commentaires sur divers aspects de l'actualité, ce bulletin est votre outil d'information privilégié sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier dans l'est de Lévis.

LE COMITÉ D'EXAMEN TERMPOL (CET) CONFIRME LES CONCLUSIONS DE RABASKA



Les spécialistes du CET, après avoir analysé dans le détail tous les aspects liés au transport maritime de Rabaska depuis plus de deux ans et demi, en arrivent à la conclusion que les méthaniers

peuvent naviguer sur le fleuve Saint-Laurent de façon sécuritaire sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles. Selon eux, la sécurité et la sûreté des méthaniers sont déjà suffisamment gérées par les mesures existantes. Leurs recommandations, concrètes et détaillées, visent à assurer et améliorer la sécurité de la navigation. Les membres du CET soulignent également que les méthaniers disposent d'un très bon historique de sécurité.

Le CET considère notamment qu'il n'est pas justifié, pour le moment, d'établir des zones de sécurité autour du navire lorsqu'il est en mouvement ou au mouillage. Le CET souligne que : « [...] le Règlement pour prévenir les abordages en mer, les systèmes existants d'organisation et de communication de trafic maritime et la zone de pilotage obligatoire sont

des instruments suffisants pour assurer la sécurité de la navigation. » Le CET confirme par ailleurs que le passage contrôlé et sécuritaire des kayaks et embarcations autres que les embarcations motorisées ou à voile sera permis sous la jetée, entre le quai et la terre, lorsqu'il n'y aura pas de méthanier à quai.

Pour l'élaboration de son rapport, le CET a procédé à un travail de recherche et de documentation sérieux, qui a inclus l'étude des normes et réglementations internationales, une formation spécialisée sur le transport maritime de GNL et une visite des ports méthaniers et navires en opération.

Le CET, présidé par Transport Canada, est composé principalement d'organismes gouvernementaux. Il compte parmi ses membres des représentants de plusieurs directions et divisions de Transports Canada, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans ainsi que des ministères provinciaux de la Sécurité publique, des Transports et du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

« Le CET confirme que le passage contrôlé et sécuritaire des kayaks sera permis sous la jetée, entre le quai et la terre, lorsqu'il n'y aura pas de méthanier à quai. »

POUR RESTER INFORMÉ

Via la liste d'envoi: www.rabaska.net/subscribe.php?idL=fr

Via le site Internet: www.rabaska.net

Par courriel: info@rabaska.net

Par téléphone: 1 877 RABASKA (722-2752)

RECOMMANDATIONS DU CET

Le CET fournit 76 recommandations dans son rapport, dont la plupart sont des mesures déjà proposées par Rabaska. En voici quelques-unes :

- Passage du méthanier sans rencontre ou dépassement à l'Île-aux-Coudes;
- Utilisation d'un remorqueur d'escorte pour les méthaniers en direction de Lévis à partir de Pointe d'Alliance, à l'entrée du Chenal du Nord;
- Visibilité supérieure à 5 miles nautiques et vent de moins de 35 nœuds pour autoriser le passage dans le Chenal du Nord;
- Passage à sens unique dans le Chenal du Nord;
- Opérations d'accostage et d'appareillage seulement lorsque les vents seront inférieurs à 25 nœuds et la visibilité supérieure à 1 mile nautique;
- Présence d'un remorqueur à proximité du méthanier pendant toute la durée de l'escale;
- Restriction en face du terminal de la vitesse des navires montants à 10 nœuds sur l'eau et des navires descendants à 6 nœuds;
- Interdiction du mouillage à moins de 500 m du terminal maritime;
- Dépôt d'un plan d'urgence six mois avant le début des opérations;
- Formation des intervenants (pilotes, remorqueurs...).



TOUJOURS 2 LÉVISIENS SUR 3 EN FAVEUR DE RABASKA

Un récent sondage effectué à Lévis par Léger Marketing auprès de 800 personnes démontre, à l'instar des nombreux autres sondages effectués depuis 2005 tant pour le compte de Rabaska que celui de médias, que le projet recueille un degré d'appui très appréciable, et ce, dans chacun des arrondissements de la ville.

« L'appui à Rabaska n'est pas un mythe, c'est une réalité qui a été maintes fois mesurée »

Ce sont plus de 66 % des Lévisiens qui expriment une opinion qui se sont dits entièrement (34 %) ou plutôt (32 %) en faveur du projet. Par arrondissement, on y voit sensiblement les mêmes proportions d'appui : Desjardins 62 %, Chaudière Ouest 67 % et Chaudière Est 70 %. Ce sont donc deux Lévisiens sur trois qui sont d'accord avec l'implantation de Rabaska.

Les résultats de ce sondage démontrent que l'appui à Rabaska n'est pas un mythe, c'est une réalité qui a été maintes fois mesurée. Rabaska se réjouit de voir que le support au projet se soit maintenu et consolidé depuis plus de deux ans, malgré l'utilisation d'arguments fautifs par certains opposants notamment lors du processus d'évaluation du projet.

Ce sondage a été réalisé entre le 2 et le 9 mai 2007 selon les méthodes les plus rigoureuses et avec un échantillonnage représentatif de Lévisiens pour chacun des arrondissements. La marge d'erreur maximale est estimée à $\pm 3,5\%$, 19 fois sur 20. En outre, cette marge d'erreur, si appliquée à chacun des arrondissements, varie de $\pm 5,66\%$ dans l'arrondissement Desjardins à $\pm 6,2\%$ dans les deux autres arrondissements.

LES AUDIENCES PUBLIQUES DE LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT

Rabaska est très satisfaite du déroulement des audiences publiques. En effet, le tout s'est déroulé dans le respect. Par ailleurs, des faits qui ont été évoqués au cours des dernières années ont été confirmés lors des audiences par différents experts dans leur domaine, notamment :

- Le projet Rabaska est justifié et la diversification des sources d'approvisionnement en gaz naturel fait partie de la stratégie énergétique du Québec.
- D'un point de vue de santé publique, le projet ne constitue pas une menace.
- La conformité du zonage a été confirmée par la Ville de Lévis.
- La gestion du trafic maritime supplémentaire se fera sans problème.
- Dans plusieurs grandes villes, comme Barcelone par exemple, la présence d'un terminal méthanier n'a aucun impact sur le tourisme.

De plus, le maire et le chef des pompiers de la ville d'Everett, située

à proximité de Boston, sont venus témoigner lors des audiences pour rappeler que les citoyens vivent très bien avec un terminal méthanier à proximité et qu'aucun incident significatif n'est survenu depuis la mise en service de terminal il y a 35 ans.

Prochaine étape

Selon les dernières indications, le rapport de la Commission d'examen conjoint sera déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'ici au 30 mai. La ministre aura ensuite 60 jours pour le rendre public.

« Le fort appui dont jouit le projet s'est manifesté lors des audiences, comme en témoigne le dépôt à la commission de 455 mémoires en appui sur un total de 699 mémoires. »